

# Recensement agricole 2020

## Main d'œuvre et externalisation des travaux

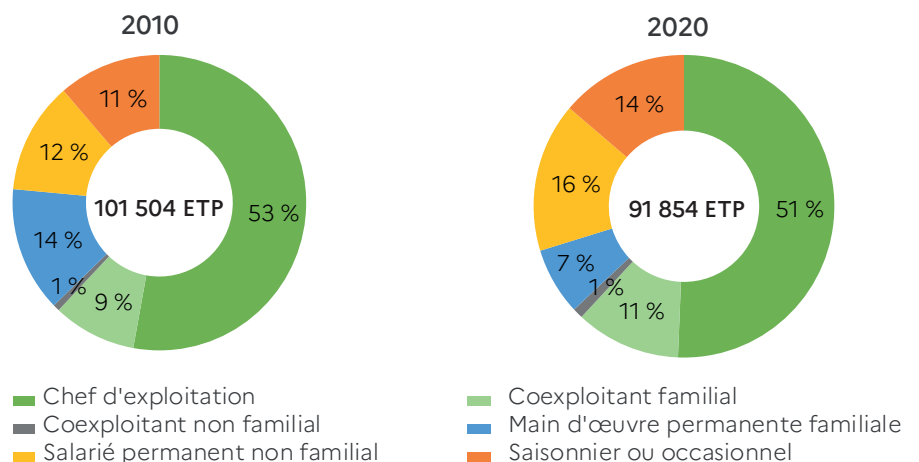
### Le volume de travail des salariés permanents non familiaux en hausse de 18,3 % en dix ans, a contrario de la tendance générale

En 2020, 111 000 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations agricoles en Occitanie, soit 29 300 de moins qu'en 2010. En ajoutant la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations est de 91 900 équivalent-temps-plein (ETP), en baisse de 9,4 % en 10 ans. Les exploitants et les membres de leur famille assurent toujours la plus grande part du travail agricole, cependant l'emploi salarié permanent non familial s'accroît de 18,3 %. Les exploitations spécialisées en viticulture, en grandes cultures et en élevages ovins et caprins sont les plus pourvoyeuses d'emploi permanent avec respectivement 25 %, 16 % et 15 % du volume de travail agricole permanent total. Le travail saisonnier est quant à lui utilisé de manière privilégiée en arboriculture (39 %), en viticulture (26 %), en maraîchage (10 %) et en grandes cultures (10 %). L'externalisation de travaux concerne 44 % des exploitations régionales, et est d'autant plus fréquente que le poids économique de l'exploitation est important.

#### L'essentiel du travail agricole assuré par les chefs d'exploitation, les coexploitants, et les membres de leur familles

En 2020 l'Occitanie compte 64 370 exploitations agricoles, effectif en baisse de 17,8 % par rapport à 2010. Au total, 111 000 personnes travaillent de façon régulière sur ces exploitations, soit 29 300 de moins que dix ans auparavant (- 21 %). Ces permanents sont le chef d'exploitation et ses éventuels coexploitants (70 % des actifs permanents en 2020), les membres de leur famille qu'ils emploient (salariés et aides familiaux : 11,8 %) et les salariés non familiaux ayant travaillé au moins 8 mois de l'année sur l'exploitation (18,2 %).

Figure 1  
Répartition du volume de travail (ETP) dans les exploitations agricoles



Champ : Occitanie, hors structures gérant des packages collectifs, hors responsables économique et financier et hors prestation de service (ETA, CUMA...)

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020



L'ensemble de ces actifs totalise 86 % du volume de travail directement mobilisé par les exploitations agricoles en 2020 (79 300 équivalent-temps-plein ou ETP), le reste étant assuré par une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle (12 600 ETP). Le volume de travail total (91 900 ETP) a diminué de 9,4 % en dix ans.

### L'emploi familial en baisse et un recours accru au salariat

La diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020, et en particulier des exploitations individuelles, a induit une réduction marquée du nombre de chefs, coexploitants et permanents familiaux (-27,5 %). Toutefois, en ETP, la baisse est plus modérée (-16,9 %). Parallèlement, le recours à une main-d'œuvre salariée extérieure à la famille s'est accru sur la période, du fait du développement important des formes sociétaires, dont les effectifs ont augmenté de 15,9 % et qui emploient relativement plus de salariés que les exploitations individuelles. L'emploi permanent salarié non familial a progressé de 18,3 % en ETP en 10 ans. En 2020, 57 % du volume de travail agricole est mobilisé dans une exploitation sous forme sociétaire (52 800 ETP), contre 44 % dix ans auparavant. À l'inverse des EARL, en recul de 7 %, les GAEC et les autres formes sociétaires (dont les SCEA) sont en forte progression (respectivement +37 % et +46 %), tandis que les nombres moyens d'ETP par exploitation sont relativement équilibrés (respectivement 2,4, 2,8 et 3 pour les EARL, les GAEC et les autres formes sociétaires contre 0,9 dans les exploitations individuelles). La gestion des sociétés agricoles demeure largement familiale, puisque globalement en 2020, 9 coexploitants sur 10 sont de la même famille que le chef d'exploitation.

Tableau 1

### Évolution de la main-d'œuvre agricole en France métropolitaine entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution (%)
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>78 329</b>	<b>64 370</b>	<b>-17,8</b>
Dont sous statut individuel	61 643	45 029	-27,0
sous forme sociétaire	16 686	19 341	15,9
<b>Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation</b>	<b>140 193</b>	<b>110 918</b>	<b>-20,9</b>
Chef d'exploitation ou coexploitant	90 805	77 546	-14,6
dont coexploitants familiaux	11 540	11 933	3,4
Main-d'œuvre familiale permanente	34 211	13 058	-61,8
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	<b>125 016</b>	<b>90 604</b>	<b>-27,5</b>
Salarié permanent non familial	15 177	20 314	33,8
<b>Volume de travail mobilisé sur l'année (ETP)<sup>1</sup></b>	<b>101 504</b>	<b>91 936</b>	<b>-9,4</b>
Chef d'exploitation ou coexploitant	63 705	57 911	-9,1
Main d'œuvre familiale permanente	13 910	6 620	-52,4
Total chefs, coexploitants et familiaux	77 614	64 531	-16,9
Salarié permanent non familial	12 411	14 676	18,3
Saisonnier ou occasionnel <sup>2</sup>	11 479	12 647	10,2
<b>Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (ETP)</b>			
Au sein des exploitations sous statut individuel	56 656	39 091	-31,0
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	44 847	52 845	17,8
<b>Volume de travail réalisé par un prestataire (ETP estimés)</b>		<b>2 836</b>	
CUMA	206	203	-1,2
ETA	1 634	1 804	10,4
Autre type de prestataire		829	

1. Le volume de travail total inclut également celui des responsables économiques et financiers qui ne sont pas chef d'exploitation. Ils représentent 82 ETP en 2020.

2. Hors prestation de service (ETA, CUMA...)

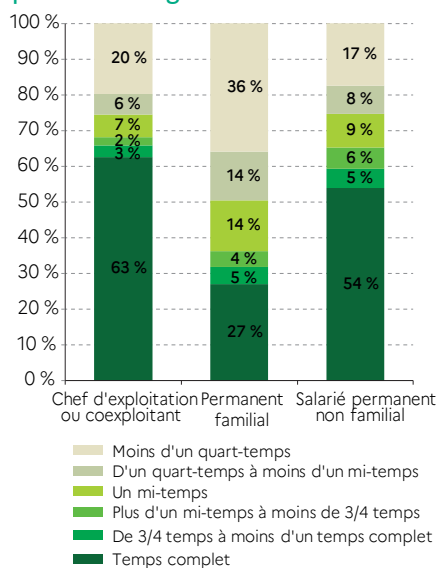
Champ : Occitanie, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

### La main-d'œuvre familiale plus souvent employée à temps partiel

Les chefs d'exploitations et les coexploitants sont généralement fortement impliqués dans la production agricole. En 2020, 63 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation (figure 2), et 12 % supplémentaires y travaillent au moins la moitié de leur temps. Les permanents familiaux travaillent en revanche beaucoup plus souvent à temps partiel. Ils ne sont que 27 % employés à temps complet en 2020, tandis que 49 % d'entre eux consacrent moins de la moitié de leur temps de travail sur l'exploitation. En comparaison, les salariés permanents non familiaux travaillent à temps plein dans 54 % des cas, et seulement 25 % moins d'un mi-temps.

Figure 2  
Temps de travail annuel des permanents agricoles en 2020



Champ : Occitanie, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## La main d'œuvre agricole concentrée dans la viticulture, les grandes cultures et les élevages ovins et caprins

Les trois spécialisations qui utilisent la proportion la plus importante de la main-d'œuvre agricole sont la viticulture (25 % de la main-d'œuvre totale en ETP), les grandes cultures (15 %) et les élevages ovins et caprins (13 %) (figure 3). La main-d'œuvre spécialisée dans l'élevage animal, qu'il s'agisse des bovins (16 %), des autres herbivores (13 %) ou des granivores (3 %), représente globalement 32 % du volume de travail total, soit 5 points de moins qu'en 2010. Les exploitations de polyculture-polyélevage regroupent 10 % de la main-d'œuvre. Cette répartition reflète pour partie celle du nombre des exploitations, mais aussi une intensité de travail différente selon la spécialisation des exploitations. Pour une exploitation agricole donnée, c'est la production de fruits et les autres cultures permanentes qui mobilisent le plus de main-d'œuvre, avec en moyenne 2,8 ETP employés. Le maraîchage et l'horticulture viennent ensuite avec 2,6 ETP en moyenne, tandis que les grandes cultures sont relativement moins intensives en main-d'œuvre, avec 0,85 ETP mobilisé par exploitation.

L'emploi saisonnier ou occasionnel est principalement mobilisé dans la production de fruits et autres cultures permanentes (39 %), en viticulture (26 % des ETP), en maraîchage et horticulture (10 %) et en grandes cultures (10 %).

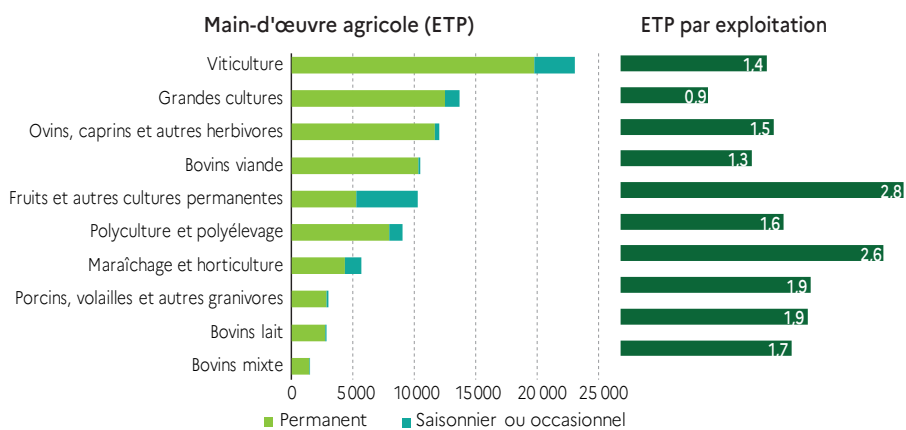
## Des évolutions contrastées de la productivité agricole

Les tendances diffèrent selon le critère examiné. Le ratio surface moyenne par ETP a augmenté de 9 % (34,1 ha en 2020 et 31,3 ha en

2010), alors que la PBS générée par ETP a légèrement reculé (-2,5%) pour atteindre 64 200 € en 2020 (65 900 € en 2010).

En ce qui concerne les surfaces par ETP, la variation est positive pour la quasi-totalité des spécialisations, à l'exception de la production de légumes (-15%). Des reculs de la PBS par ETP sont observés principalement pour la production de fruits, de légumes, et les élevages de volailles et bovin mixte.

**Figure 3**  
Répartition de la main-d'œuvre agricole selon l'orientation technico-économique en 2020

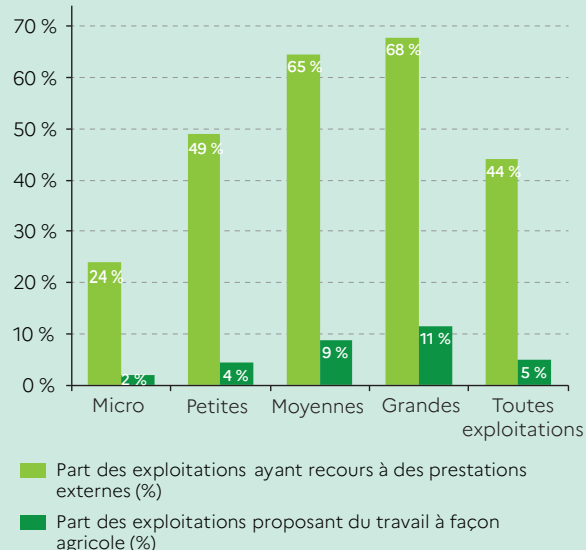


Champ : Occitanie, hors structures gérant les pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricoles 2020

## L'externalisation des travaux croît avec la taille économique

En 2020, 44 % des exploitations ont eu recours à des prestations de service, réalisées par une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou un autre prestataire, une proportion quasiment stable depuis dix ans (46% en 2010). Le volume de ce travail externalisé est estimé à 2 800 ETP, dont 1 800 ETP pour les ETA, soit pour cette dernière forme de sous-traitance une hausse de près de 10 % en dix ans. Ces prestations ont très majoritairement porté sur tout ou partie des productions végétales : celles-ci concernent 43,4 % des exploitations. Certaines autres prestations ont impliqué des actes techniques liés aux ateliers d'élevage (4,7 % des exploitations y ont eu recours). Les spécialisations ayant le plus recours à des prestataires sont les élevages de bovins lait (81 % de ces exploitations) et bovins mixte (65 %). Le taux de recours à ces services est d'autant plus élevé que le potentiel économique de l'exploitation est important. Ainsi, tandis que 24 % des micro exploitations en ont eu l'usage, 68 % des grandes exploitations y ont fait appel. Par ailleurs, les grandes exploitations ont relativement plus souvent proposé du travail à façon agricole pour d'autres producteurs (11,4 % des grandes exploitations) que les micro exploitations (1,8 %).

### Recours à l'externalisation en 2020 selon le potentiel économique de l'exploitation



Champ : Occitanie, hors structures gérant les pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL, les GAEC et les SCEA). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation** ou la **sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'oeuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technicoéconomique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

## Pour en savoir plus

- Consultez le site internet de la DRAAF Occitanie, rubrique Données :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-r1206.html>

- Consultez le site internet du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

- « Occitanie : 2<sup>ème</sup> région agricole de France » - Agreste Études n° 7 - Décembre 2021



[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt d'Occitanie  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Cité administrative, Bât. E,  
Boulevard Armand Duportal  
31074 Toulouse

Directeur de la publication : Gérôme Pignard  
Rédacteur : Gérôme Pignard  
Composition : Barbara Deltour  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 2609-231X  
© Agreste 2022